

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 7 Octobre à 18 h 00

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, Maire, en suite de convocation en date du 27 Septembre 2022.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
15	13	13

Etaient présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- **Mme Sandrine DELLIAUX, pouvoir donné à Mme Stéphanie LACROIX**
- **Mme Annie LEPORCQ, pouvoir donné à Mme Catherine LEDUC**
- **Mme Isabelle LEROUX**
- **Mme Betty BOULOGNE**

**DELIBERATION : n° 28/2022
Décision Modificative n°2 – Budget 2022 « S.A.A.D. »**

Vu le budget primitif 2022, les décisions modificatives en cours,
LE CONSEIL, à l'unanimité, DECIDE de procéder sur le budget 2022,
aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de Fonctionnement

Grpe		Article	Ouverture	Réduction
Gpe 1	606	60628 – Autres fournitures non stockées...		6 500.00 €
		6068 – Autres achats stockés...		2 000.00 €
Gpe 2	621	6218 - Autres personnels extérieurs		6 000.00 €
	633	6331 – Mobilité		1 000.00 €
	641	64111 – Rémunération principale (tit)	71 000.00 €	
		64112 – NBI, suppl familial...		1 000.00 €
		641188 - Autres		21 000.00 €
64131 - Rémunération principale (non tit)			34 500.00 €	
Total			71 000.00 €	72 000.00 €
			- 1 000.00 €	

DELIBERATION : n° 28/2022
Décision Modificative n°2 – Budget 2022 « S.A.A.D.»
(suite)

Recettes de Fonctionnement

Gpe	Article	Ouverture	Réduction
Gpe 1	733141 - Produit tarification SAAD (C. Département)		1 000.00 €
Gpe 2	7488 - Autres (Subvention communale)		1 000.00 €
	6419 – Remboursement sur rémunération	1 000.00 €	
Total		1 000.00 €	2 000.00 €
		- 1 000.00 €	

Fait à ST-MARTIN-BOULOGNE
le 7 Octobre 2022

P°Le Président du C.C.A.S.

Sylvie BERNARDINI
Vice-Présidente du C.C.A.S.